

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-SULPICE (Oise)

SÉANCE du 30 juin 2017

L'an deux mil dix sept le trente juin à 20h00, le Conseil municipal convoqué par décret du premier ministre conformément à l'article L.283 du Code électoral, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André Mélique, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs André MELIQUE, Olivier DOUCHET, Philippe VAN DER HAEGEN, Michel ORSOLLE, Jean-Marc PHILIPPE,

Mesdames : Aurore LANRIOT, Noëlle MODIQUET, Maryse BOURDON,

PROCURATIONS : Christian BAUX pouvoir à Philippe VAN DER HAEGEN, Valérie PICARD pouvoir à Jean-Marc PHILIPPE, Céline BRUNEL pouvoir à Aurore LANRIOT

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Noëlle MODIQUET

ORDRE DU JOUR

1° Désignation du secrétaire de séance ;

2° Désignation des délégués et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales;

1- Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale de 24 septembre 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 ;

Vu la circulaire NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Vu la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, trois délégués puis trois suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Noëlle MODIQUET

Le bureau électoral était présidé par Monsieur André MELIQUE, maire

Il comprenait Mme Maryse BOURDON, M. Michel ORSOLLE, M. Philippe VAN DER HAEGEN, Mme Aurore LANRIOT,

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Monsieur André MELIQUE
- Monsieur Olivier DOUCHET
- Monsieur Philippe VAN DER HAEGEN

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 (onze)

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue : 6 (six)

Mesdames et Messieurs :

- Monsieur André MELIQUE
- Monsieur Olivier DOUCHET
- Monsieur Philippe VAN DER HAEGEN

ont obtenus : 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Monsieur André MELIQUE
- Monsieur Olivier DOUCHET
- Monsieur Philippe VAN DER HAEGEN

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- M. Michel ORSOLLE
- M. Jean-Marc PHILIPPE
- Mme Noëlle MODIQUET

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 (onze)

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue : 6 (six)

Mesdames et Messieurs :

- M. Michel ORSOLLE
- M. Jean-Marc PHILIPPE
- Mme Noëlle MODIQUET

ont obtenus : 11 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. Michel ORSOLLE
- M. Jean-Marc PHILIPPE
- Mme Noëlle MODIQUET

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Ont signé au registre tous les membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

MELIQUE André	DOUCHET Olivier	VAN DER HAEGEN Philippe	ORSOLLE Michel	PHILIPPE Jean- Marc
LANRIOT Aurore	MODIQUET Noëlle	PICARD Valérie Absente procuration à Jean-Marc PHILIPPE	BAUX Christian Absent procuration à Philippe VAN DER HAEGEN	BRUNEL Céline Absente procuration à Aurore LANRIOT
BOURDON Maryse				